



DOCUMENT 1

Des conséquences meurtrières

Cette situation entretient un commerce des armes trop souvent irresponsable et au coût humain considérable. Les armes servent chaque année à perpétrer des milliers de violations des droits humains. Cela va de la torture au viol, en passant par les arrestations arbitraires, le meurtre, la négation de la liberté d'expression, de mouvement, du droit à l'éducation ou le recours à des enfants soldats. Mais aussi jusqu'à la perpétration de crimes de guerre et de violations susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité, comme l'ont fait les forces du colonel Kadhafi. Les conséquences indirectes des conflits armés sont également meurtrières : effondrement de l'économie, infrastructures de santé et de sécurité dévastées, maladies et famine.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Un commerce des armes meurtrier*, 2012.

DOCUMENT 3

Des États surmilitarisés

Le choix des armes, aux dépens du développement
Les États justifient leur politique d'acquisition d'armes en évoquant la charte des Nations unies qui reconnaît aux États membres « le droit naturel de légitime défense individuelle ou collective ».

Les sommes colossales investies dans les moyens militaires sont autant d'argent qui n'est pas affecté aux dépenses sociales du pays. Les dépenses liées au commerce légal des armes ont atteint en 2010, 1 630 milliards d'US\$, une somme à comparer avec les 30 milliards que la FAO estime nécessaires pour éradiquer définitivement la faim dans le monde !

D'après l'Unesco, il ne faudrait que l'équivalent de 6 jours de dépenses militaires des pays riches pour combler le déficit de 16 milliards de dollars qu'accuse le financement externe de l'éducation pour tous. Un pays comme le Tchad, qui sera loin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement malgré une importante rente pétrolière, a consacré en 2008 plus de 7 % de son PIB aux dépenses militaires.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Traité sur le commerce des armes*, 2012.

DOCUMENT 2

Une aubaine pour les trafiquants

Vente d'armes, un commerce incontrôlable. Le commerce des armes classiques n'est pas soumis à une réglementation qui s'applique à tous les pays. Il existe donc exclusivement des lois pour régir ce commerce aux niveaux nationaux et régionaux. Cette situation crée des conditions idéales pour la contrebande et des trafics divers. Plusieurs acteurs n'ont pas de peine à trouver des failles dans la multitude de lois pour faire parvenir des armes à des groupes « non autorisés ». Par ailleurs, il est parfois difficile de tracer une ligne claire entre ce qui est légal et ce qui est illégal, lorsqu'on parle de commerce mondial des armes.

Les réglementations n'étant pas uniformes, ce qui est interdit par la loi d'un pays ou d'une région donnée, est autorisé par une loi en vigueur dans un autre pays ou région. Par exemple, alors que le gouvernement syrien s'illustre par une répression armée de sa population, entraînant de graves violations des droits humains et des milliers de civils tués, la Russie continue de lui vendre des armes. Pourtant, les deux pays ne violent aucune loi car le droit international est muet et leurs législations nationales permettent ces transactions.

La faiblesse des contrôles permet aux trafiquants de détourner des armes auparavant produites et commercialisées en toute légalité : c'est le cas de 90 % des armes issues du trafic. Ces armes ont toutes les chances d'avoir été fabriquées par l'un des 5 pays membres permanents du Conseil de Sécurité – Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie – qui réalisent 88 % du commerce mondial des armes.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Traité sur le commerce des armes*, 2012.



DOCUMENT 4

Caricature Le Cil Vert®



Source : Livret « À nous d'agir ! » *Traité sur le commerce des armes*, CCFD-Terre Solidaire, mai 2012, p. 12.

DOCUMENT 5

Violation du droit international humanitaire les civils pris pour cible

21 mars 2011, Ali Abu Fanas à Misratah (Libye) : « Nous avons quitté notre maison, dans le centre de Misratah, pour nous rendre chez les parents de mon épouse. Nous étions tous dans la voiture. Ma femme Lotfia à côté de moi, à l'avant et les quatre enfants derrière. (...) Aux abords de la faculté de médecine, il y avait beaucoup de tirs provenant des soldats de Kadhafi (...). Ma femme a essayé de se baisser et moi j'ai tenté de m'arrêter. Il y a eu une grosse explosion. Un obus avait atterri sur le toit de la voiture, à l'arrière, là où les enfants étaient assis. Je me suis retourné et j'ai vu que mes enfants avaient été tués. »

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Un commerce des armes meurtrier*, 2012.

DOCUMENT 6

Un commerce dérégulé

Aujourd'hui, le commerce des armes dites « classiques » (à l'exclusion des armes nucléaires, chimiques, biologiques) représente l'immense majorité des armes en circulation (balles, porte-avions, chars, systèmes de guidage de missiles, etc.) mais ne fait l'objet d'aucune réglementation internationale exhaustive et juridiquement contraignante. La mondialisation croissante du commerce des armes exacerbe la prolifération et les risques qu'encourent les populations civiles. Les systèmes de contrôle nationaux ou régionaux, quand ils existent, sont incomplets, inefficaces ou bien mal appliqués – voire inexistantes. Les marchands d'armes sans scrupule exploitent cette situation et identifient le maillon faible de la chaîne d'approvisionnement afin de mener leur trafic. 90 % des armes issues du trafic sont au départ produites et commercialisées en toute légalité, avant d'entrer dans la sphère illicite du fait des faiblesses des systèmes de contrôle en vigueur.

Source : CCFD-Terre Solidaire, *Un commerce des armes meurtrier*, 2012.